

## CÔTÉ OUEST

Du côté ouest on a gravé une palme de martyr à droite de laquelle on lit : JOGUES GARNIER, MASSE ET DE NOUË, et à gauche : BREBETJF, L'ALLEMANT, BUTEAU ET DANIEL.

Au-dessous des noms de ces héros, l'écusson de la Compagnie de Jésus et sa devise : *Ad majorem Dei gloriam.*

## MGR PAQUET

Monseigneur Benjamin Pâquet, recteur de l'Université Laval, au moment de quitter Rome, a été l'objet d'une nouvelle faveur de la part du Souverain Pontife. Sa Sainteté a daigné adjoindre ce prélat distingué au Collège illustre des Protonotaires Apostoliques *ad instar.*

## Changements ecclésiastiques

Le rév. M. Albert Rousseau, vicaire à Charlesbourg, est nommé Chapelain de l'Asile des Aliénés.

Le rév. M. J.-A. Castonguay, prêtre auxiliaire du Séminaire de Québec, est nommé temporairement vicaire à Charlesbourg.

Le rév. M. Siméon Jolicœur, récemment arrivé d'Europe, est nommé temporairement vicaire, à S. Thomas de Montmagny.

Le rév. M. C. Langlois, récemment ordonné prêtre, est nommé aussi temporairement vicaire à Lotbinière.

## Congrès catholique

Nous apprenons qu'un grand Congrès Catholique se tiendra à Baltimore au mois de novembre prochain.

Les préliminaires de cette assemblée ont été concertés dans une réunion d'évêques, tenue dernièrement à Chicago et présidée par Mgr l'Archevêque Ireland.

Toutes les notabilités laïques et ecclésiastiques y prendront part. Ce Congrès aura une immense importance au point de vue du Catholicisme.

## Origine et historique de l'Angelus

Dans un chapitre général de l'ordre Franciscain tenu à Pise, en 1262, S. Bonaventure ordonna aux prêtres de son ordre d'avertir le peuple de réciter chaque soir trois " Je vous salue, Marie " pour honorer par là d'une manière spéciale le mystère de l'Incarnation.

Dans le siècle suivant, le Pape Jean XXII attacha des indulgences spéciales à cette pratique, augmentées par les Pontifes qui lui ont succédé. Telle est la véritable origine de " l'Angelus ". Pendant le temps paschal, au lieu de " l'Angelus " on récite le " Regina Cœli ".

D'après un Bref de Benoît XIII (14 sept. 1724), ces prières devaient être récitées à genoux, trois fois chaque jour, au son de la cloche.

Un autre rescrit du même Pontife accordait les mêmes indulgences aux ordres religieux et aux personnes vivant en communauté, même s'ils ne récitaient pas l'angelus au son de la cloche, lorsqu'ils en seraient empêchés par quelque exercice de leur règle, pourvu qu'ils le fissent *immédiatement après.*

Benoît XIV ordonna (20 avril 1742), que ces prières fussent dites debout, depuis les premières vêpres du samedi et le dimanche tout entier.

Le même Pontife prescrivit la substitution du " Regina Cœli " à l' " Angelus, " depuis le samedi Saint (après l'Alleluia ), jusqu'au dimanche de la Trinité. Un décret de la S. C. I. (12 mars 1855), déclare qu'il est nécessaire de réciter le " Regina Cœli " avec le verset " Gaude et lætare ", au long, et la prière propre, pour gagner les indulgences.

Peuvent également gagner les indulgences :

1o Ceux qui ne sachant pas le " Regina Cœli " par cœur, récitent l' " Angelus ".

2o Ceux qui récitent ces prières vers le temps ordinaire de l' " Angelus ", là où il